

\$1,620, touche encore—et cela vaut la peine de le répéter—25 p. 100 de moins que le seuil de la pauvreté. Le comité de la pauvreté avait établi à \$1,800 le minimum vital pour un célibataire. En 1970, ce montant devrait être de \$1,922. Nous donnons à ces gens la somme princière de \$1,620. Une fois l'impôt déduit, soit à peu près \$75, la personne touche 25 p. 100 de moins que le minimum vital. Tous les vis-à-vis qui ont du cœur et une conscience s'entendront, j'en suis sûr, pour apporter les changements nécessaires.

Si nous acceptons la démosubvention de \$150, le revenu annuel s'élèverait à \$1,800 et il serait nécessaire d'indexer ce montant pour qu'il équivaille au seuil de pauvreté. Un couple marié toucherait en tout \$3,020 par année. En 1969, le comité de la pauvreté avait fixé à \$3,000 le minimum vital pour un couple, et à \$3,200 pour 1970. Les députés constateront donc que ces gens toucheraient \$200 de moins. Et il y a toujours l'impôt sur le revenu à payer.

Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre regardait cet après-midi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; il évoquait son arrivée à la Chambre, ses idées progressistes et ses sentiments humanitaires. Puis, mon honorable ami l'a supplié d'apporter à cette mesure législative les changements nécessaires. J'espère que le ministre, originaire d'une ville où il y a pas mal de pauvreté et un grand nombre de pensionnés, ne se laissera pas paralyser par la volonté du cabinet de ne pas céder au sujet de ce bill. Le moins qu'il puisse faire, c'est d'accepter la proposition sur le maintien de l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Comme l'a si bien dit mon honorable ami dans le discours qu'il a prononcé au comité, la proposition du gouvernement affecte en réalité les célibataires dont le revenu est de \$2,280 et les ménages dont le revenu est de \$3,200. Ce sont ces gens-là qui seront lésés s'ils ne touchent pas le supplément de revenu garanti. Je suis sûr qu'un homme ayant autant d'expérience, un homme aussi généreux et aussi humain acceptera d'apporter à ce bill les modifications nécessaires.

● (8.20 p.m.)

Je pense que certaines des raisons avancées par l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler) pour expliquer la ligne suivie par le ministre correspondent à la réalité. Il a dit que le ministre s'est probablement vu signifier par ses collègues qu'il lui appartenait de se débrouiller de son mieux avec les crédits mis à sa disposition, et cela a débouché sur ce projet de loi. Vous rendez-vous compte, monsieur l'Orateur, que si nous adoptions ce bill, ce ne sera que le premier pas sur la voie conduisant à un revenu annuel garanti pour tous les Canadiens? Et ce sera un mauvais premier pas, car je ne doute pas que nous sommes tous en mesure de prévoir que le second mauvais pas sera franchi dans le domaine des allocations familiales.

Assurément, nous qui siégeons ici, devrions avoir la sagesse et le courage de laisser tomber le principe de la sélectivité et de nous attacher au principe de l'universalité. J'ai l'impression que la mesure dont nous sommes saisis occasionnera des dissensions. Je veux avoir la chance de voter contre ce bill au stade de la troisième lecture. Je demande à cinq députés de se lever à l'appel de la motion et de forcer le vote afin que les députés puissent se rendre compte de ce sur quoi ils doivent se

[M. Gilbert.]

prononcer, c'est-à-dire une redistribution de l'indigence de la vieillesse. Je crois que dès que les députés auront saisi la portée de leur acte, qu'ils verront que la mise en application de cette mesure ne coûtera pas un sou au gouvernement, ils s'accorderont à dire que ce bill ne dit rien qui vaille.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a commencé son intervention au stade de la deuxième lecture en disant que ce bill n'allait servir à aucune fin utile. Aujourd'hui, le député nous apprend qu'il a reçu des lettres de bénéficiaires de pensions de vieillesse qui lui expriment leur désappointement et leur déception et je suis tout à fait d'accord avec eux tous. Voilà pourquoi je prie les députés des deux côtés de la Chambre de se lever et de se prononcer contre ce bill. Nous aurons toutes les occasions voulues au cours des prochains mois de repenser le bill, de le placer dans sa bonne perspective et, de ce fait, de donner quelque chose à tous les vieillards du Canada.

Je remarque que l'honorable député d'Ottawa-Ouest fait signe que oui. Il est intervenu au cours du débat en deuxième lecture à l'appui du gouvernement, et contre notre plaidoyer en faveur d'un revenu annuel garanti, en demandant où nous trouverions l'argent. Je réponds au député qu'il y a 4 milliards de dollars dans la réserve de devises étrangères. Cette somme suffirait sûrement à financer le régime que nous proposons.

Quand l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a montré cet après-midi comment le gouvernement a manqué à sa parole, comment il a rompu le contrat social qu'il avait passé avec le peuple canadien à propos de l'indexation, l'honorable député d'Ottawa-Ouest a fait une observation tout à fait gratuite en demandant: «Eh bien, pourquoi ne pouvons-nous pas rompre le contrat?» Se rend-il compte de ce que cela signifie pour tous les Canadiens? Pense-t-il que nous devions rompre l'engagement que nous avons pris à propos de l'augmentation automatique de 2 p. 100 dans le cas du Régime de pensions du Canada, ou dans le cas des fonctionnaires, de la Gendarmerie royale ou des forces armées? La parole du gouvernement devrait suffire, comme elle a suffi en 1965 quand il a établi l'indexation. Il la reprend maintenant. Je ne crois pas que les députés du parti libéral voudraient qu'on leur demande de rejeter aussi cyniquement cette disposition.

Comme je l'ai dit, le principe du revenu garanti pour nos vieillards en est un de coopération et de considération. Lorsque nous voyons l'apport qu'ils ont fait au fil des ans, non pas seulement à notre productivité mais encore à la vie familiale, morale et spirituelle, il est certain que le moins que nous puissions faire est de veiller à ce qu'ils passent leurs vieux jours dans le respect et la dignité. Ce n'est pas le résultat que ce bill produira. Je crois que tous les députés doivent s'en rendre compte et voter contre le bill.

L'augmentation de 42c. de la pension de base est une honte, une plaisanterie cruelle au dépens de bien des gens âgés à l'époque de Noël. J'espère que le président du Conseil privé lui qui vient des Maritimes et qui, tout comme sa famille, a connu la pauvreté mais en est sorti, lui qui a lancé l'idée du supplément de revenu garanti, se lèvera pour déclarer qu'il s'oppose au principe de la sélectivité et qu'il approuve le principe de l'universalité. J'aperçois le Ministre d'État (M. Andras). Je pense qu'il conviendra que non seulement nous faut-il accorder des